

Plan Stratégique

2017–2026



BIBLIOTHÈQUE DU PROE – CATALOGAGE DES DONNÉES DE PUBLICATION

Programme régional océanien de l'environnement Plan stratégique 2017–2026 – Apia, Samoa : PROE, 2017.

28 p. 29 cm

ISBN: 978-982-04-0664-3 (print)

978-982-04-0665-0 (ecopy)

1. Conservation des ressources naturelles – Océanie. 2. Politique environnementale – Océanie.
 3. Protection de l'environnement – Océanie. I. Programme régional océanien de l'environnement (PROE) II. Titre.
- 333.72099

Copyright © Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), 2017.

La reproduction de cette publication à des fins éducatives et non commerciales est autorisée avec l'autorisation préalable et écrite du détenteur du droit d'auteur, et à condition que la source soit dûment citée. La reproduction de cette publication aux fins de vente, ou de toute autre fin commerciale, est interdite sans l'autorisation préalable et écrite du détenteur du droit d'auteur.

Photo de couverture : Na Pali Coast, Kauai, Hawaii © Stuart Chape

Conception : The Little Design Company, Wellington, Nouvelle-Zélande.

Impression : True North New Zealand Ltd.



PO Box 240, Apia, Samoa

+685 21929

sprep@sprep.org

www.sprep.org

L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
1 PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT	4
2 VALEURS DU PROE	8
3 ORIENTATION STRATÉGIQUE	10
4 RÉALISER NOTRE VISION DE COMMUNAUTÉS OCÉANIENNES RÉSILIENTES ET DURABLES	12
5 OBJECTIFS RÉGIONAUX	14
6 RÔLE ET AXE D'ACTION DU SECRÉTARIAT DU PROE	18
7 BUTS ET OBJECTIFS ORGANISATIONNELS DU PROE	20
8 PRINCIPES FAVORABLES POUR LA HIÉRARCHISATION	22
9 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI	24



Avant-propos

Les ressources et les écosystèmes vitaux dont dépendent les îles océaniques pour leur alimentation et leur subsistance subissent une pression grandissante. Les principales menaces sont le changement climatique, une question extrêmement problématique pour la viabilité environnementale, économique et sociale des États et territoires insulaires océaniques. Le changement climatique affecte déjà de manière bien réelle les écosystèmes forestiers et littoraux, nos océans, les réserves d'eau douce, la biodiversité, et bien évidemment tous les aspects du quotidien, en particulier les communautés des petits pays à faible altitude, dans lesquels le niveau de la mer et les changements météorologiques créent des perturbations sociales et économiques.

Le changement climatique constitue un véritable défi qui exige une action concertée. Il est reconnu par le PROE comme sa principale préoccupation. Ce n'est néanmoins pas le seul problème environnemental anthropique auquel sont confrontées les populations insulaires océaniques. D'autres problèmes pourraient mettre en péril le mode de vie océanique, qui requiert des écosystèmes sains et

un accès constant aux ressources naturelles afin d'assurer la subsistance et l'enrichissement culturel. Notre environnement côtier et marin en est une preuve évidente. Les écosystèmes océaniques et marins sont essentiels à la subsistance de la région du Pacifique. Le présent plan stratégique établit la protection de notre océan et des services que fournissent ces écosystèmes au mode de vie océanique comme un thème prioritaire intégré à plusieurs objectifs.

Le prélèvement non durable des ressources naturelles, la destruction et la modification des habitats et des écosystèmes, comme les fortes réductions des populations d'espèces continuent de menacer l'intégrité et la santé des systèmes naturels vulnérables dont dépend la vie insulaire. Les déchets et la pollution générés par nos modes de vie toujours plus consuméristes mettent en danger la santé de nos écosystèmes océaniques, et surtout, la santé des communautés océaniques.

Les États insulaires océaniques s'efforcent de trouver un équilibre entre les aspirations et les besoins économiques de leur population croissante d'une part, et le soin

apporté à la santé des environnements et des systèmes naturels d'autre part. Notre capacité à faire face ensemble à ces menaces, à trouver des solutions coopératives et durables, et l'engagement politique inébranlable détermineront l'avenir des communautés insulaires océaniques.

En qualité d'organisation régionale chargée de la protection et du développement durable de l'environnement océanique, le PROE est au premier plan des efforts régionaux menés en vue de gérer ces problèmes régionaux. Dans le même temps, le PROE fournit des avis techniques, appuie les programmes, renforce les capacités humaines et institutionnelles et coordonne les réponses apportées aux problèmes mondiaux et les accords internationaux, le tout au niveau national.

Le Plan stratégique 2017–2026 s'appuie sur les réussites et sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2015. Le PROE a associé ces enseignements à un processus de consultation des Membres, des partenaires et du Secrétariat afin d'élaborer ce nouveau plan stratégique. Le plan a également



Îles Chelbacheb, Palaos. Photo : © Stuart Chape

été guidé par l'engagement pris par les Membres quant aux orientations stratégiques régionales décrites dans le Cadre pour l'intégration régionale du Pacifique, par les priorités reprises dans le document Samoa, la voie à suivre¹, et par l'engagement envers les Objectifs de développement durable, ainsi que d'autres engagements majeurs régionaux et mondiaux.

Le Plan stratégique 2017–2026 met en avant quatre objectifs prioritaires régionaux, soutenus par d'autres mesures à réaliser. Ensemble, ceux-ci constituent les principales priorités et les domaines sur lesquels le PROE se concentrera au cours des années à venir :

- Résistance au changement climatique
- Protection des écosystèmes et de la biodiversité

- Gestion des déchets et lutte contre la pollution

- Gouvernance environnementale

Au cœur de ce plan stratégique figure la nécessité de disposer d'une approche plus intégrée, plus concentrée et plus programmatique de la manière d'aborder les priorités stratégiques. Cette approche permettra d'améliorer les services fournis aux Membres, ainsi que la mise en œuvre des nouveaux rôles du PROE en tant qu'entité régionale de mise en œuvre pour le Fonds d'adaptation et le Fonds vert pour le climat.

Le centre océanique sur le changement climatique s'implantera au PROE et sera opérationnel dans la période couverte par le présent Plan stratégique. Il s'agit d'un nouveau mécanisme important pour la coordination et le soutien

aux actions régionales en matière de changement climatique. Il permettra également d'améliorer les services fournis aux États insulaires océaniques puisqu'il agira comme un centre de collaboration et de partenariats, alors que ces États mettront en œuvre les engagements pris lors de la Conférence de Paris.

En travaillant de concert, les Membres, le Secrétariat et les partenaires tenteront au cours des dix années à venir, de réaliser notre vision :

« L'environnement océanique, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

Kosi Latu
Directeur général,
SPREP

Dr. Josie M.M.M. Tamate
Directrice générale, ministère des ressources naturelles (Agriculture, Forêts, Pêche; Environnement; et Services météorologiques), Nioué.
Présidente, Conférence 2016 du PROE

¹ Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement

1

Programme régional océanien de l'environnement

En 1993, les dirigeants du Pacifique se sont rassemblés afin de créer officiellement le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et de confirmer son secrétariat comme la principale organisation intergouvernementale du Pacifique, chargée de soutenir les travaux des Membres visant à faire face aux défis liés à la gestion de l'environnement de la région.

Le PROE est un partenariat de 26 Membres¹ réparti sur plusieurs milliers de kilomètres d'océan mais qui partage des éléments culturels, historiques et environnementaux communs.

Pendant des milliers d'années, la survie des peuples de la région du Pacifique s'est basée sur de vastes ressources naturelles. Ils s'appuient

sur l'environnement marin duquel ils dépendent pour la nourriture, le transport, les pratiques traditionnelles et les opportunités économiques. Les terres et les forêts des îles du Pacifique ont nourri leurs habitants en leur procurant de la nourriture, du carburant et un refuge. Les cultures indigènes et leurs traditions ont développé un riche héritage de responsabilité du capital naturel, de pratiques de gestion traditionnelles, et de connaissances sur de nombreuses générations.

Il y a également eu une longue histoire de modification de l'écosystème et d'extinction de certaines espèces à travers le Pacifique ; les pressions de développement modernes n'ont fait qu'accroître cette tendance. Alors que le changement climatique est au premier rang des préoccupations régionales, les problèmes persistants de la pollution et des déchets, des changements dans l'utilisation des terres tels que la déforestation qui peut miner le développement durable à long terme, la croissance de la

population ainsi que l'épuisement des ressources marines continuent de menacer la viabilité à long terme des économies insulaires.

Le développement doit reposer sur des approches axées sur l'écosystème si les sociétés insulaires du Pacifique veulent pouvoir créer un certain équilibre entre les aspirations des sociétés et la durabilité des services de l'écosystème sur lequel elles s'appuient. Pareillement, un changement comportemental est nécessaire afin de traiter certaines questions telles que la gestion des déchets et le contrôle de la pollution.

Les dirigeants du Pacifique ont fait preuve d'une grande clairvoyance en établissant le mandat du PROE qui vise à « promouvoir la coopération dans la région Pacifique et de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures »³.

Le PROE s'efforce de fournir à nos 21 Membres des îles du Pacifique un support et des conseils

2 Australie, îles Cook, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Kiribati, îles Marshall, îles Mariannes du Nord, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Niue, Palaos, Papouasie Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Royaume-Uni, Samoa, Samoa américaines, îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna.

al onnnement

Province de Choiseul, îles Salomon. Photo : © Stuart Chape

techniques afin de renforcer leurs capacités pour les priorités en matière d'environnement et de développement de la région, ainsi que de promouvoir le développement durable et la coopération dans la région. Le PROE est également membre du Conseil des Organisations Régionales du Pacifique (CORP) et travaille avec ses agences homologues dans le CORP afin de servir les personnes et les gouvernements de la région.

Avec l'appui du Secrétariat, de nombreux progrès ont été réalisés afin de traiter les préoccupations liées à l'environnement à travers la région.

Les Membres ont fait preuve de leadership et de confiance en défendant leurs intérêts à obtenir des résultats positifs pour la région au sein des forums internationaux. Les instances dirigeantes océaniques ont réussi à influencer les accords multilatéraux environnementaux, notamment l'engagement en faveur des efforts visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 degré dans l'Accord de Paris.

Les Membres ont également fait preuve de leadership dans notre

propre région, notamment au niveau de la préservation des océans. Le Pacifique compte désormais plus d'aires marines protégées que tout autre océan, alors qu'il est le plus vaste de la planète.

Il reste toutefois d'énormes défis à affronter. Parmi les plus importants, on retiendra les impacts croissants du changement climatique, qui viennent se superposer à et aggraver l'éventail des autres questions liées à la gestion de l'environnement que les Membres des îles du Pacifique considèrent également comme une priorité. Traiter ces questions exigera une approche équilibrée en mesure de fournir des solutions axées sur l'ensemble des secteurs importants. Aujourd'hui plus que jamais, nous attendons de notre partenariat dans le PROE qu'il nous aide à relever ces défis.

NOTRE VISION : « Un environnement océanique résilient, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

1.1 Le changement climatique est notre principale préoccupation

1.1.1 Rôle du PROE dans la lutte contre le changement climatique

Les dirigeants océaniques sont conscients que le changement climatique est la principale menace à laquelle la région est confrontée, et que celui-ci a de graves implications pour le développement durable et pour l'environnement qui nourrit les cultures uniques présentes dans le Pacifique. Le changement climatique est un domaine d'action dynamique, en constante et rapide évolution, et le PROE est bien placé pour agir en tant que meneur, coordinateur et maître d'œuvre des actions liées à cette problématique, dans le cadre de ses compétences et de son expertise.⁴

L'établissement d'un Centre océanique sur le changement climatique offre un centre régional pour une collaboration et une coordination inclusives qui permettront de réaliser les priorités en matière d'adaptation et d'atténuation des États et territoires insulaires océaniques (ETIO). Toutes les organisations qui travaillent dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation des effets du changement climatique disposeront ainsi d'un lieu propice à la collaboration et d'un mécanisme permettant de concentrer et coordonner les efforts déployés en vue de maximiser l'impact des faibles ressources régionales aux niveaux technique, humain et financier et d'allouer plus efficacement les nouvelles sources de financement climatique autour des priorités des États et territoires insulaires océaniques dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

4 Le mandat du PROE approuvé par les dirigeants océaniques repose sur le Traité du PROE (1993) ; le Cadre d'action pour le changement climatique des îles du Pacifique (PIFACC) ; et la Stratégie météorologique océanique (PIMS).

3 Accord du PROE (1993)



Sculpture en bois, îles Salomon. Photo : © Stuart Chape

1.1.2 Le PROE en tant que cadre et coordinateur

Historiquement, le PROE est la seule agence qui soutienne la région au niveau de la lutte contre le changement climatique. Le PROE a commencé à apporter un appui officiellement en 1994 et demeure la première agence de coordination dans le cadre des processus de la CCNUCC, et des services météorologiques. Le PROE continuera de s'associer à d'autres parties prenantes dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et de la résilience.

Le PROE continuera à encadrer la coordination des approches régionales des mécanismes et des forums reconnus en matière de changement climatique, à poursuivre la coordination des actions de plaidoyer océaniques et des négociations dans les forums multilatéraux, et à collaborer avec l'ensemble des Membres.

Le Secrétariat du PROE joue un rôle unique au sein de l'architecture régionale, rôle d'ailleurs défini dans le mandat du PROE : « *promouvoir la coopération dans la région du Pacifique Sud et de prêter son concours en vue de protéger et d'améliorer l'environnement de celle-ci ainsi que de pérenniser le développement pour les générations actuelles et futures* ».⁵

Pour remplir cette mission, le PROE poursuivra sa collaboration avec d'autres agences du CORP afin d'utiliser au mieux les

ressources financières, humaines et techniques allouées aux priorités environnementales océaniques et d'obtenir les résultats fixés pour l'environnement.

Le PROE continuera à coordonner efficacement les efforts fournis à l'échelle régionale, en ligne avec l'esprit du Cadre océanique pour l'intégration régionale et dans le cadre des domaines de compétences visés par le mandat du PROE. Il maintiendra également sa collaboration avec d'autres organisations et partenaires régionaux qui apportent une expertise et des capacités supplémentaires.

1.1.3 Mise en œuvre

Le PROE travaillera de concert avec ses partenaires et d'autres agences du CORP à répondre aux décisions prises par les dirigeants océaniques, notamment le Cadre océanique pour un développement résilient (FRDP) et le Partenariat océanique pour la résilience (PRP). Le FRDP offre un nouveau cadre pour gérer le changement climatique et la gestion des catastrophes naturelles de manière coordonnée. Le PROE œuvrera avec d'autres par le biais du groupe de travail proposé chargé de mettre en place le PRP, qui mènera à bien la mise en œuvre coordonnée du FRDP. En fonction de son expertise en changement climatique et des liens qu'il a tissés, le PROE jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du FRDP et du PRP.

Dans ses domaines de compétence et d'expertise, le PROE est déterminé

à conduire des activités pratiques d'adaptation et d'atténuation, à appuyer les services météorologiques nationaux et à émettre des avis relatifs aux politiques des processus de la CCNUCC. Nous aiderons les États océaniques à accéder à des financements destinés à la lutte contre le changement climatique ainsi qu'à obtenir des soutiens d'autres bailleurs de fonds afin de relever les défis posés par le changement climatique, et ce d'autant plus grâce à son rôle d'entité régionale de mise en œuvre accréditée auprès du Fonds d'adaptation et du Fonds vert pour le climat.

Le PROE s'appuiera sur sa vaste expérience en matière de coordination et de mise en œuvre avec les gouvernements et les principales parties prenantes en vue de :

- coordonner des actions de lutte contre le changement climatique ;
- coordonner des actions de plaidoyer efficaces pour que les Membres influencent les initiatives mondiales et régionales liées au changement climatique, notamment les processus de la CCNUCC, et apporter une aide à la mise en œuvre de leurs obligations internationales ;
- appuyer les Membres qui souhaitent obtenir des financements climatiques ;
- abriter le Centre océanique sur le changement climatique ;
- abriter le bureau régional de l'Organisation météorologique mondiale ;
- jouer un rôle de premier plan au niveau régional et de constituer un centre pour les services météorologiques et les systèmes d'alerte précoce climatiques et météorologiques ; et
- obtenir des ressources supplémentaires grâce à des partenariats authentiques et durables ;
- offrir aux Membres du PROE l'assistance technique du personnel du Secrétariat et l'expertise internationale acquise par le biais de partenariats établis avec des États et des organisations qui ne font pas partie des Membres du PROE.

⁵ Accord du PROE (1933)

1.2 L'océan : un thème transversal majeur

L'océan nous définit en tant que nation du Pacifique. Il est le fondement de nos moyens de subsistance et de notre mode de vie. Bien que la plupart des Membres du PROE soient des pays avec des populations et des économies de petite envergure, les grands États insulaires océaniques sont responsables de la gestion de plus de 10 % des océans de la planète. Environ 98 % de cette zone, qui représente plus de 30 millions de kilomètres carrés, se situent au sein des zones économiques exclusives (ZEE) des Membres du PROE. Les services écosystémiques que fournit la zone océanique couverte par le PROE à l'ensemble de la planète représentent des milliards de dollars, annuellement.

Les Membres ont accordé la priorité à la gestion durable des environnements océanique et marin, notamment via l'approche holistique qu'offre le Cadre pour les paysages océaniques du Pacifique et le développement de partenariats régionaux visant à soutenir les engagements nationaux envers un océan Pacifique durable. Le changement climatique rend la réalisation de cet objectif nettement plus complexe.

Le PROE porte une grande responsabilité s'agissant du soutien apporté à ses Membres dans la mise en place d'une gestion écosystémique des océans. Le vaste éventail de responsabilités liées à l'océan qui incombent au PROE sont intégrées de manière transversale dans tous les programmes du Secrétariat. Les écosystèmes océanique et marin sont essentiels à la subsistance des nations océaniques et les économies

nationales. Le plan stratégique 2017–2026 fait d'ailleurs des océans un thème transversal, intégré aux différents objectifs poursuivis par le PROE.

Le PROE aidera les Membres à gérer les pressions exercées sur les ressources littorales et marines qui ont un impact sur le développement durable et la biodiversité. Ceci se fait au travers, notamment, d'aires marines protégées, de la protection d'espèces menacées migratrices ; de la lutte contre la pollution marine et contre les débris marins ; de la planification spatiale marine ; d'évaluations d'impact sur l'environnement ; du carbone bleu (y compris pour les zones humides et les herbiers marins) ; de la protection de la biodiversité au-delà des juridictions nationales (BBNJ) ; et de la gestion intégrée des îles et des océans dans des zones pour lesquelles le PROE est reconnu comme le principal acteur.

Il est important pour les États et territoires insulaires océaniques de collaborer, de coopérer et d'encourager les synergies afin de tirer parti au mieux des ressources limitées dont ils disposent aux niveaux financier, humain et technique. Le PROE aidera ses Membres à y parvenir en travaillant dans un esprit de collaboration en vue d'éliminer les divers impacts entremêlés du changement climatique sur les ressources côtières et marines, sur la pêche, l'acidification des océans, la croissance de la population, la modernisation et le développement, ainsi que sur les déchets et la pollution.

Au niveau régional, le PROE poursuivra sa collaboration avec des partenaires régionaux, émet des avis

techniques et appuie le bureau du Commissaire à l'océan Pacifique. Le PROE joue :

- un rôle clé parmi les agences du PROE concernant l'adaptation et le développement de la résilience aux impacts du changement climatique et de l'acidification des océans sur les écosystèmes côtiers et pélagiques, y compris dans l'adaptation écosystémique au changement climatique ;
- un rôle de chef de file dans une série de mécanismes de suivi des océans et d'observation ;
- un rôle de premier plan dans le soutien aux États insulaires océaniques afin qu'ils concrétisent leur engagement en faveur des océans au titre de l'ODD 14 de l'Agenda de développement durable pour 2030.⁶

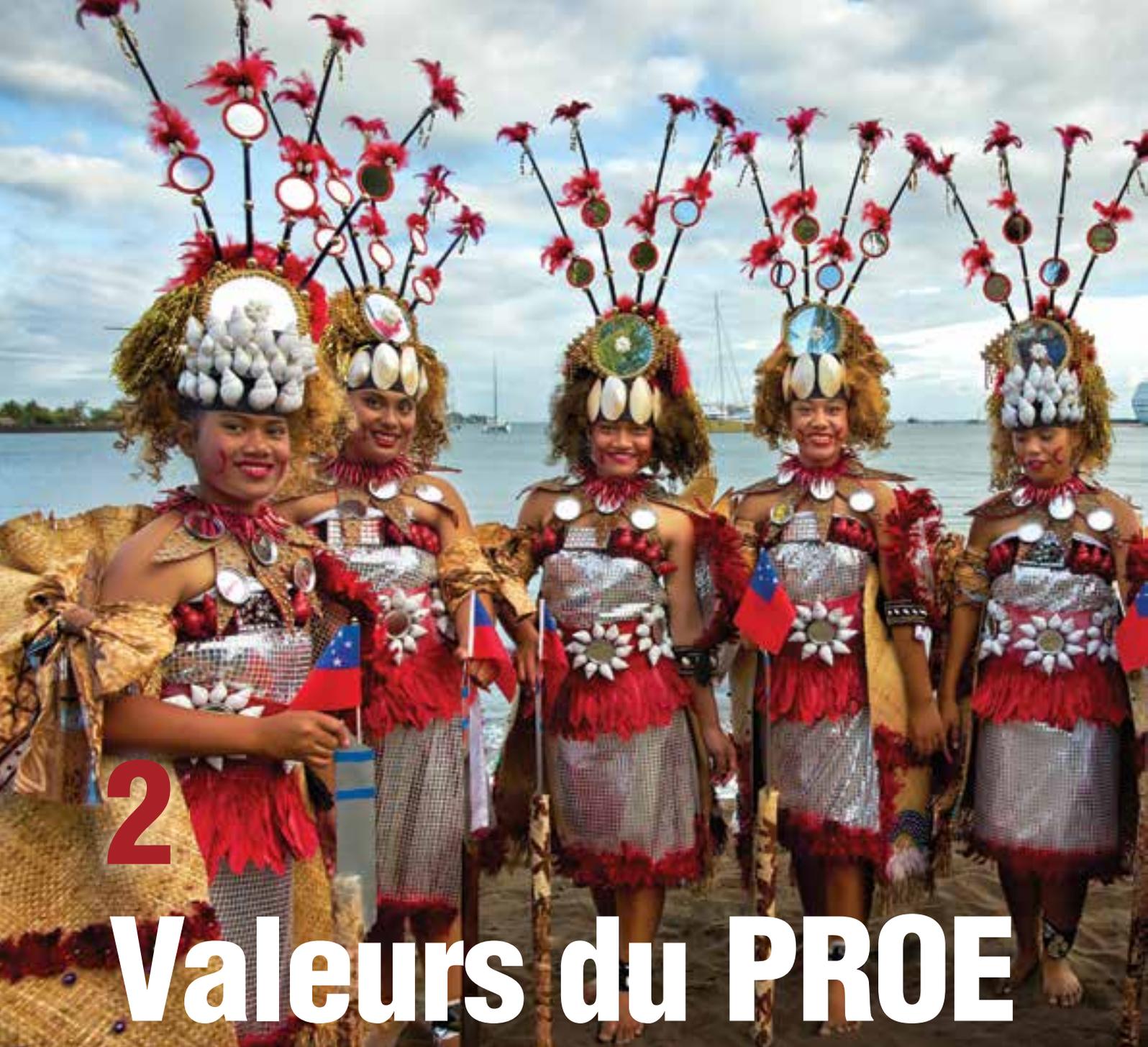
Le Secrétariat met en œuvre le thème transversal des océans en intégrant les considérations océaniques dans l'ensemble des programmes, avec le soutien d'un mécanisme interne de coordination inter-divisions, l'« Équipe bleue ».

Le Secrétariat est le garant de l'expertise technique accumulée relativement à vaste gamme de problématiques liées aux océans. En prévision de la gravité croissante des effets qui toucheront l'écosystème océanique, surtout en raison du changement climatique, le PROE est déterminé à accroître ses capacités afin de traiter les problématiques océaniques et à collaborer avec les Membres, les agences du CORP, et tous les soutiens existants pour protéger la santé et la résilience de notre océan, pour le bien des Membres du PROE et des générations futures.



Récif de corail, Vanua Levu, Fidji. Photo : © Stuart Chape

6 En particulier les cibles suivantes : Pollution marine – 14.1 ; Protection des écosystèmes marin et côtier – 14.2 ; Minimiser les effets de l'acidification des océans – 14.3 ; Préserver au moins 10 % des zones côtières et marines – 14.5 ; Faire mieux bénéficier les PIED des retombées économiques grâce à la gestion durable et le tourisme – 14.7 ; Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international – 14.c.



2

Valeurs du PROE

Le PROE fait face aux défis environnementaux auxquels le Pacifique est confronté en se basant sur quatre valeurs simples : Ces valeurs guident tous les aspects de notre travail.



Canoës, Nouvelle-Calédonie.
Photo : © Stuart Chape



Danseuses de Samoa qui attendent l'arrivée d'un va'a hawaïen. Photo : © Stuart Chape



Nous accordons de la valeur à l'environnement

Notre plus grande particularité est notre rôle de chef de file dans les actions en faveur de la conservation de l'environnement et de la durabilité. L'environnement garantit les moyens de subsistance et le développement à travers le Pacifique de bien des façons - particulièrement en matière de santé, d'économie et de culture. Le PROE lutte en faveur d'une gestion durable de l'environnement et de son réseau complexe d'écosystèmes et de biodiversité afin de veiller à ce qu'il continue de garantir les moyens de subsistances uniques et florissants du Pacifique

pour les générations futures. Le PROE respecte profondément l'environnement et continuera d'encourager des pratiques durables sur le plan environnemental. Nous développerons notre expertise, partagerons nos connaissances, produirons des résultats pratiques sur le plan environnemental et renforcerons les capacités des Membres des îles du Pacifique pour qu'ils puissent gérer leur environnement, réduire les risques et s'adapter aux changements planétaires négatifs.

Nous accordons de la valeur aux personnes

Le PROE existe dans le but de soutenir les personnes du Pacifique. Notre vision, ainsi que notre approche, sont centrées sur les moyens de subsistance du Pacifique. Le PROE est motivé par les valeurs et les priorités de nos 21 États et territoires insulaires océaniques membres, tout en tenant compte

des différentes priorités sociales et culturelles. Nous célébrons la diversité à travers notre large océan et au sein des communautés insulaires, et nous nous efforcerons d'accepter la diversité dans nos travaux. Nous parlerons, écouterons et travaillerons ensemble afin de réaliser notre vision.

Nous accordons de la valeur à une prestation de services de haute qualité et ciblée

Le PROE est fier de fournir des bonnes pratiques, des programmes et des politiques en matière de connaissances, fondés sur des données factuelles afin de répondre aux besoins prioritaires des Membres et de développer des approches et

des objectifs régionaux communs. Nous travaillerons en équipe, encourageant les partenariats avec les organisations connexes, et nous serons flexibles afin de faire face au changement et d'atteindre des objectifs de haute qualité.

Nous accordons de la valeur à l'intégrité

Le PROE sera un sage intendant des ressources qui lui seront confiées, il restera impartial et apolitique dans ses interactions avec ses Membres et

il agira de manière juste et équitable. Nous maintiendrons des standards élevés de conduite éthique.



3 Orientation stratégique

Vavau, Tonga. Photo : © Stuart Chape

Le Plan stratégique du PROE 2017–2026 :

- Donne la priorité à quatre objectifs régionaux avec des objectifs complémentaires. Mis ensemble, ces objectifs définissent les priorités principales et les orientations du PROE pour les dix années à venir :
 1. Résistance au changement climatique
 2. Protection de l'écosystème et de la biodiversité
 3. Gestion efficace des déchets et lutte contre la pollution
 4. Gouvernance environnementale
- Confirme le rôle que le PROE occupe dans la région du Pacifique, ainsi que la valeur ajoutée et l'approche que le PROE apportera dans le cadre de ses fonctions.
- Identifie les objectifs

organisationnels afin de déterminer comment le Secrétariat renforcera ses politiques, ses procédés et ses capacités afin d'honorer efficacement son mandat.

Les composantes du Plan stratégique qui sont interconnectées peuvent être visualisées sous la forme de la structure d'une habitation traditionnelle samoane, un « fale » (diagramme 1).

La structure du toit du fale représente les domaines de résultat visés par les buts et objectifs fixés. Le sommet représente la vision du PROE :

« **Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures** ».

La résilience au changement climatique constitue le principal défi à relever pour réaliser cette vision et c'est pourquoi elle sous-tend cette stratégie. Les océans, qui nous définissent en tant que nations du Pacifique et autour desquels s'articulent notre mode de vie et nos moyens de subsistance, figurent de manière transversale dans la stratégie. La résilience au changement climatique et les océans sont tous deux intégrés dans les objectifs régionaux. Les piliers du fale, en soutien à la structure, constituent les éléments qui permettent de réaliser les résultats escomptés. Les fondations essentielles du fale représentent les valeurs et les cultures des communautés océaniques.

Diagramme 1 : Concept du Plan stratégique 2017–2026

En tant qu'organisation environnementale régionale intergouvernementale, le rôle du PROE est de faciliter et de mettre en œuvre des activités avec les Membres et les partenaires visant à atteindre les objectifs régionaux, nationaux et infranationaux. Le PROE fournira une assistance globale à ses Membres à travers des buts et des objectifs environnementaux régionaux convenus qui répondent aux priorités environnementales des Membres et aux objectifs de développement durable. Pour mener à bien ces travaux, il conviendra de mettre l'accent sur les éléments suivants :

1. intégration des droits en matière d'égalité des sexes et droits de l'homme ;
2. combiner les connaissances traditionnelles aux capacités techniques ;
3. connaissances techniques et communication ;
4. plaidoyer en faveur de l'environnement afin d'améliorer la connaissance et la compréhension des priorités en matière de gestion environnementale ;
5. renforcement des capacités institutionnelles ; et
6. leadership à tous les niveaux qui se sont engagés à prendre des actions.





4

**Réaliser notre
vision de
communautés
océaniques
résilientes et
durables**

Pour réaliser notre vision « **d'un environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures** », il sera nécessaire de renforcer la manière dont nous exerçons, nos responsabilités individuelles et collectives : renforcer la sensibilisation et l'engagement ; renforcer les capacités de nos institutions ; renforcer notre gestion des actions en faveur de l'environnement ; renforcer la façon dont nous mettons en œuvre et communiquons sur nos engagements internationaux et régionaux découlant des accords multilatéraux sur l'environnement.

4.1 Améliorer la sensibilisation du public et mobiliser les citoyens

Les perceptions et les pratiques des individus, des communautés, des organisations et des gouvernements sont essentielles pour parvenir à un développement durable, ainsi qu'à la résilience des environnements et pour conserver et améliorer les modes de vie et les cultures qui en dépendent.

4.2 Augmenter les capacités institutionnelles

Nos États et territoires insulaires océaniques disposent d'une capacité limitée à gérer les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés. Nos institutions nationales et régionales luttent afin de guider les actions des Membres pour mettre en œuvre le changement. Renforcer les capacités pour la gestion du développement durable et de l'environnement demeure une priorité pour notre région.

4.3 Connaissances techniques et communication

Le PROE mettra ses vastes connaissances, ses accès à une expertise technique, et les liens qu'il a noués avec les gouvernements et les parties prenantes majeures à profit afin de communiquer des informations techniques pour que les décideurs soient informés de la meilleure manière possible.

4.4 Adopter des normes internationales et assurer un suivi

Les États et territoires insulaires océaniques jouent un rôle majeur dans l'établissement de cibles et de normes par la communauté internationale. Une fois fixées, les Membres doivent concrétiser leurs engagements et faire état des avancées réalisées afin de :

- défendre leurs positions dans les forums internationaux ;
- mettre en œuvre les engagements ;
- évaluer les avancées réalisées en vue d'atteindre les cibles ; et
- communiquer au niveau international sur les engagements pris.



5

Objectifs régionaux

La contribution des objectifs régionaux à l'avènement de communautés océaniques résilientes et durables

Les Membres ont identifié quatre objectifs régionaux essentiels à la concrétisation de communautés océaniques résilientes et durables. Chaque objectif identifie des buts principaux. Chaque objectif s'axe autour d'une question particulière, mais tous sont intimement liés. Lorsque c'est possible, les descriptions des objectifs et les buts qui s'y rapportent sont mis en lien.



Parc national de volcans, Hawaï.
Photo : © Stuart Chape

OBJECTIF RÉGIONAL 1 : Que les communautés du Pacifique bénéficient d'une meilleure résistance au changement climatique

Pour les Membres insulaires océaniques, les coûts économiques, sociaux et environnementaux du changement climatique et des catastrophes naturelles sont élevés et devraient encore augmenter. En tant que coordinateur principal de la lutte contre le changement climatique dans la région, le PROE continue à diriger la réponse de la région aux impacts du climat. Le PROE encourage l'intégration de l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe en renforçant la capacité au sein d'une approche axée sur l'écosystème.

Le PROE est un intermédiaire fondamental pour que nos Membres puissent faire bon usage de la CCNUCC ainsi que des processus de la Conférence des Parties, l'Accord de Paris et des autres initiatives mondiales sur le climat. Au niveau régional, le PROE promeut le Cadre océanique pour un développement résilient : une approche intégrée du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe (FRDP) afin de guider notre approche collaborative avec les organisations régionales, les donateurs et les Nations Unies pour renforcer la résistance au changement climatique.

Améliorer l'accès aux financements liés au changement climatique constitue une priorité importante des Membres insulaires océaniques et le PROE soutiendra ces derniers à travers son rôle d'entité accréditée auprès du Fonds d'adaptation et du Fonds vert pour le climat, et via d'autres sources. En tant qu'hôte du Centre Pacifique du changement climatique, le PROE honorera son mandat de coordinateur de l'action du changement climatique dans le Pacifique.

OBJECTIFS

1.1 Renforcer les capacités des Membres insulaires du Pacifique à diriger, hiérarchiser et gérer l'adaptation au changement climatique, l'atténuation (NDC)⁷ et la réduction des risques de catastrophe dans l'accomplissement de leurs objectifs nationaux en matière d'environnement et de développement ainsi que de leurs obligations volontaires et juridiques, conformément aux accords régionaux et internationaux.⁸

1.2 Minimiser les multiples pressions sur les écosystèmes des îles du Pacifique vulnérables à travers la mise en œuvre d'approches basées sur les écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique, y compris des réponses à l'acidification des océans et à l'élévation du niveau de la mer, soutenir la biodiversité et la prestation de services écosystémiques qui garantissent les moyens de subsistance et le développement durable.

1.3 Améliorer la capacité des services nationaux météorologiques et hydrologiques à prévoir le temps, les alertes précoces, les prévisions à long terme, et les services climatiques améliorés afin d'aider les Membres à prendre des décisions et de les coordonner à travers le Conseil météorologique du Pacifique.

La création du Conseil météorologique du Pacifique a donné lieu à une augmentation importante du soutien apporté aux Services météorologiques nationaux depuis 2011. Le PROE accueille également le bureau régional de l'Organisation météorologique mondiale, faisant du Secrétariat un pôle régional pour les services météorologiques. Le soutien du gouvernement japonais, en partenariat avec le gouvernement des Samoa, apporté en vue de créer un Centre océanique sur le changement climatique (PCCC) sur le campus du PROE aux Samoa permettra au PROE d'améliorer encore davantage le soutien météorologique qu'il apporte aux Membres.

1.4 Soutenir les Membres insulaires océaniques pour qu'ils puissent accéder et gérer les financements liés au changement climatique ainsi que leurs procédés nationaux d'accréditation.⁹

En tant qu'entité régionale de mise en œuvre pour le Fonds d'adaptation, le Fonds vert pour le climat et à travers d'autres mécanismes de financement, le PROE est en mesure de maximiser l'accès aux et de mobiliser des capitaux afin de lutter contre le changement climatique pour les Membres.

1.5 Aider les Membres insulaires océaniques à développer des réponses politiques aux problèmes de perte et de dommages, ainsi qu'au changement climatique et aux migrations de populations dues aux catastrophes.

7 Engagements déterminés au niveau national afin de réduire les émissions et gaz à effet de serre (Accord de Paris).

8 Dans le cadre du FRDP, du cadre de Sendai et, pour les États insulaires océaniques, dans le cadre de l'Accord de Paris.

9 À travers l'entité régionale de mise en œuvre du PROE pour le Fonds vert pour le climat et le Fonds d'adaptation et également à travers le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres sources.

OBJECTIF RÉGIONAL 2 : Que les habitants du Pacifique bénéficient d'écosystèmes insulaires¹⁰ et océaniques sains et résistants

Les écosystèmes sains sont à la base du développement durable et de l'adaptation et de la résistance au changement climatique. Les environnements du Pacifique garantissent également d'importants niveaux de biodiversité qui forment une partie de nos écosystèmes importants et garantissent d'importantes économies du tourisme. Dans le cadre de sa vision et de son mandat, le PROE fournit un leadership régional, ainsi qu'une orientation technique et sert d'intermédiaire pour que les États membres puissent optimiser la mise en œuvre de plusieurs AME mondiaux et cadres environnementaux régionaux tels que la Convention de Nouméa (ou PROE), le Cadre pour les paysages océaniques du Pacifique, et le Cadre

pour la conservation de la nature et les zones protégées dans la région insulaire océanienne.

L'océan est un grand régulateur du climat mondial et un conduit pour les principaux facteurs qui influencent le climat.¹¹ L'océan a absorbé environ 30 % du dioxyde de carbone rejeté dans l'atmosphère depuis le début de l'ère industrielle, et absorbe aujourd'hui plus de 90 % de la chaleur générée par le changement climatique.

Les modifications que subit l'océan en raison du changement climatique constituent des changements à long terme et qui sont potentiellement dévastateurs pour des écosystèmes vitaux ainsi que pour les services écosystémiques qu'ils fournissent, en particulier les récifs coralliens du Pacifique, qui représentent plus de 25 % des récifs coralliens du monde.

OBJECTIFS

2.1 Parvenir à une gestion et une protection efficaces des

écosystèmes marins et côtiers, et à atténuer les effets négatifs sur les activités de pêche afin de garantir que les populations des espèces menacées ; et réduire le rejet de polluants marins qui augmentent les risques sanitaires chez les humains afin de disposer d'océans sains et productifs garantissant la sécurité alimentaire et le développement durable.

2.2 Soutenir la conservation durable les écosystèmes côtiers, marins et terrestres ainsi que la biodiversité conformément aux engagements régionaux et internationaux.¹²

2.3 Empêcher l'extinction d'espèces menacées et améliorer et soutenir des mesures favorables à l'état de leur conservation.

2.4 Réduire de manière significative l'impact social, économique et écologique des espèces envahissantes sur terre et dans les écosystèmes marins et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.



Espèce Freycinetia, Samoa. Photo : © Stuart Chape

10 « Insulaires » est défini comme la lagune terrestre et côtière ainsi que les eaux marines du littoral qui englobent la totalité des environnements insulaires ; par « océaniques », on entend les écosystèmes marins qui vont des eaux du littoral insulaire aux limites de la ZEE et aux zones se trouvant au-delà de la juridiction nationale.

11 Comme la zone de convergence du Pacifique Sud, la zone de convergence inter-tropicale, et les phénomènes El Nino et La Nina.

12 Objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique, Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des ressources à la Convention sur la diversité biologique sur ABS, Cadre pour la conservation de la nature et les zones protégées dans la région, lois nationales et internationales.

OBJECTIF RÉGIONAL 3 : Que les communautés du Pacifique bénéficient d'une meilleure gestion des déchets et lutte contre la pollution

Le PROE est le principal responsable de la coordination régionale et de la mise en œuvre d'actions de gestion des déchets et de contrôle de la pollution et il s'inspire du cadre stratégique de gestion, Pacifique plus propre 2025, pour la coopération et la collaboration régionale. Le PROE encourage une planification stratégique fondée sur des données factuelles au sein des pays afin de développer des stratégies qui font face aux priorités et aux opportunités émergentes à l'échelle locale de manière appropriée. À travers l'aide apportée aux États et territoires insulaires océaniques pour renforcer leur capacités à mettre en œuvre des programmes de gestion des déchets, des produits chimiques et des polluants, le PROE continue de

mettre l'accent sur le soutien aux ressources humaines nationales, la coopération technique et une approche d'apprentissage par la pratique pour une autonomie à plus long terme. Le PROE travaille également avec des partenaires clés internationaux et régionaux afin de mieux intégrer les financements durables et les mécanismes de soutien dans les programmes de gestion des déchets, des produits chimiques et de la pollution.

OBJECTIFS

3.1 Minimiser les impacts négatifs des produits chimiques et de tous les déchets sur la santé de l'homme et l'environnement à travers une gestion écologiquement rationnelle de leur cycle de vie, conformément aux cadres internationaux et régionaux convenus, y compris Pacifique plus propre 2025, et réduire de manière significative leur propagation dans l'air, l'eau et le sol.

3.2 Renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la gestion des déchets, notamment des produits chimiques dangereux, des déchets provenant de navires et d'avions, des déchets plastiques marins et des débris marins.

3.3 Récupérer les ressources provenant des déchets et des polluants à travers le compost (récupération des nutriments), le recyclage (récupération des matériaux), la récupération de l'énergie et autres mesures afin de minimiser les déchets et de contribuer au développement économique et social.

3.4 Améliorer le suivi des déchets et de la pollution des environnements récepteurs afin de prendre des décisions éclairées sur les mesures appropriées pour protéger la santé de l'homme ainsi que l'environnement et réduire les dommages environnementaux connexes.

OBJECTIF RÉGIONAL 4 : Que les habitants et l'environnement du Pacifique bénéficient de la pratique et de l'engagement en faveur de la bonne gouvernance¹³

Le PROE joue un rôle fondamental en aidant les pays à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance environnementale, de développement des politiques, de planification, de suivi et de reporting afin d'obtenir des résultats environnementaux durables et de suivre le rythme du développement social et économique. Ce rôle implique également de renforcer et de soutenir la direction politique sur les problèmes liés à l'environnement dans la région à travers des initiatives telles que le Cadre pour les paysages océaniques du Pacifique, et d'aider les dirigeants ainsi que leurs délégations à sensibiliser les forums internationaux.

Le PROE continue d'apporter aux

Membres un soutien fondamental dans la planification pour la mise en œuvre des exigences et autres cadres favorables de leur accord multilatéral environnemental (AME), le développement de la législation, la formation et le renforcement des capacités pour l'évaluation de l'impact environnemental et l'aménagement du territoire. Ce soutien implique la responsabilité de développer des standards régionaux pour le suivi et le reporting du changement environnemental à l'échelle nationale et régionale.

OBJECTIFS

4.1 Renforcer la planification et la mise en œuvre nationale des systèmes de développement durable nationaux, notamment à travers l'utilisation de l'évaluation d'impact sur l'environnement, de l'évaluation environnementale stratégique et de l'aménagement du territoire.

4.2 Améliorer les capacités nationales pour une bonne gouvernance environnementale soutenue par une assistance technique pour le développement de politiques et de lois, et afin de soutenir la mise en œuvre des engagements internationaux et régionaux des Membres.

4.3 Renforcer la collecte, le suivi et l'analyse des données et la communication des résultats sur l'environnement aux niveaux national et régional.

4.4 Renforcer l'accès aux mécanismes de financement et utiliser les fonds de manière efficace et efficiente afin de réaliser les interventions nécessaires.

4.5 Renforcer les synergies entre la science, la politique et le savoir traditionnel et local afin de prendre des décisions éclairées.

¹³ Processus de prise de décision et le processus par lequel les décisions sont mises en œuvre (ou non). Dans un contexte environnemental, cela inclut la mise en œuvre et l'engagement en faveur de conventions internes, une législation, une planification, un suivi et une prise de décision axés sur des informations pertinentes et une consultation participative avec les parties prenantes et autres outils et procédés pertinents.

6

Rôle et axe d'action du PROE

Le Secrétariat du PROE a un seul rôle au sein de l'architecture régionale défini dans le mandat du PROE : « **Promouvoir la coopération dans la région du Pacifique Sud et prêter son concours en vue de protéger et améliorer l'environnement de celle-ci ainsi que pérenniser le développement pour les générations actuelles et futures** »¹⁴

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétariat s'appuie sur sa longue expérience dans le Pacifique, notamment à travers des relations établies avec des gouvernements et des parties prenantes clés afin d'ajouter de la valeur, de compléter et de renforcer les fonctions de gestion de l'environnement de nos Membres. Le Secrétariat cherchera à :

6.1 Fournir aux Membres un appui technique et pour les capacités adapté et de haute qualité

Le Secrétariat travaillera en collaboration avec et à travers les gouvernements des Membres afin de construire, de transférer et de compléter les compétences prioritaires dont les Membres ont besoin pour mettre en œuvre leurs priorités environnementales nationales et respecter leurs engagements internationaux. Le Secrétariat recrutera son personnel de manière compétitive et transparente et il s'efforcera de retenir le personnel qualifié.

6.2 Diriger et soutenir la coordination et la représentation

Le PROE utilisera son pouvoir mobilisateur afin d'influencer les négociations et les dialogues régionaux et internationaux au profit des priorités régionales de gestion de l'environnement du Pacifique. Le Secrétariat utilisera son expertise, ses réseaux ainsi que ses partenariats afin de défendre les priorités régionales et internationales auprès des Membres.

¹⁴ Accord du PROE (1993)



Forêt de montagne Savaii, Samoa. Photo : © Stuart Chape

6.3 Établir des partenariats et des collaborations

Les Membres du PROE essaieront, individuellement et à travers le Secrétariat, de renforcer les partenariats existants et d'en forger de nouveaux afin de servir au mieux les besoins en matière d'environnement des communautés du Pacifique. Ce faisant, le PROE poursuivra sa collaboration avec d'autres agences CORP afin d'exploiter au mieux les ressources financières, humaines et en capital appliquées aux priorités environnementales des îles du Pacifique et de produire les résultats convenus en matière d'environnement qui sous-tendent le développement durable et le bien-être de nos communautés.

Le Secrétariat prendra la direction de la coordination des partenariats dans les domaines principaux du mandat (changement climatique, développement durable, océans, et gestion de l'environnement) et favorisera la collaboration lorsque des éléments environnementaux se trouvent dans des domaines relevant de la responsabilité d'autres agences.

6.4 Fournir des services régionaux et un accès aux ressources

Les ressources et les capacités financières sont généralement limitées dans la région et ne suffisent souvent pas à affronter l'étendue et l'importance des défis à affronter. Le PROE a une position privilégiée pour obtenir des ressources supplémentaires provenant d'autres partenaires et donateurs. Le PROE est également en mesure de mobiliser une expertise pratique pour la gestion de projets ainsi que de soutenir et d'apporter une aide technique.

Le Secrétariat œuvrera en tant qu'Entité Régionale de Mise en Œuvre pour les principaux fonds, et en tant qu'intermédiaire avec les partenaires internationaux et les ressources au nom des Membres.

6.5 Faire office de dépôt et de gestionnaire des données, des informations et des connaissances

Le Secrétariat fournira et gèrera des dépôts régionaux de données environnementales, de connaissance et d'informations, tel qu'exigé par les Membres et pour qu'ils puissent les consulter, notamment à travers des portails sur le site internet du PROE (Réseau océanien d'information sur l'environnement, Portail sur le changement climatique du Pacifique ; Portail des zones protégées des îles du Pacifique) et afin de soutenir les stratégies et les plans nationaux en matière d'environnement.

Le PROE est le pôle océanien pour : les services météorologiques et climatiques ; le Réseau d'adaptation Asie-Pacifique (APAN) ; ainsi que le Commonwealth Pacific node for Climate Change Finance.

7

Buts et objectifs organisationnels du PROE

Île Talailau, Vanua Levu, Fidji. Photo : © Stuart Chape

Les futures orientations indiquées dans ce Plan stratégique exigeront du Secrétariat du PROE qu'il renforce et revoit ses capacités, ses compétences et ses systèmes institutionnels afin de supporter au mieux les Membres en fournissant des services plus intégrés, adaptés et rentables aux Membres et aux partenaires, et en coordonnant mieux les efforts régionaux.

Le besoin de disposer de financements durables continue de constituer un défi majeur qui requiert une action immédiate. Le PROE aura également besoin d'adopter de nouvelles approches audacieuses vis-à-vis des autres défis importants, notamment la réorganisation structurelle, le renforcement des capacités et la gestion continue du changement afin de tirer parti des nouvelles

opportunités et de maximiser les ressources disponibles. Au cours des dix prochaines années, nous nous adapterons, nous répondrons et nous nous développerons afin de garantir la confiance de nos Membres, partenaires, et parties prenantes.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1 :

Que le PROE possède des informations, des connaissances et des systèmes de communication qui fournissent la bonne information à la bonne personne au bon moment et ont une influence positive sur le changement organisationnel, comportemental et environnemental.

Le rôle du Secrétariat en tant que centre d'échange d'informations et de connaissances est fondamental pour veiller à ce que les informations techniques et scientifiques essentielles, ainsi que les connaissances traditionnelles soient à la portée de nos

Membres en cas de besoin.

Les communications externes efficaces du PROE et sa représentation sont essentielles à la protection et la gestion durable des environnements du Pacifique et pour établir et entretenir des relations avec les partenaires actuels et ceux potentiels.

OBJECTIFS

- 1.1 Partager et utiliser les connaissances à travers le développement et la maintenance de systèmes et de procédés fiables pour la collecte, le stockage, et l'accès efficaces aux informations importantes.**
- 1.2 Influencer un changement comportemental positif au sein du PROE et de ses parties prenantes à travers des communications convaincantes, ciblées, et intégrées.**
- 1.3 Améliorer la qualité et l'interopérabilité de l'infrastructure technologique des informations et des communications dans la région.**

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2 :

Que le PROE possède des processus interdisciplinaires dans son programme et dans l'aide qu'il apporte aux Membres pour développer des politiques et des stratégies régionales.

The SPREP Secretariat will develop and deliver integrated programmes. When we combine our disciplines, perspectives, and strengths, we deliver the best services to Members and the most transformative environmental leadership in the region. Integrated programme approaches deliver strategic and aligned results in Member countries and focus the resources available to SPREP on the strategic areas of change.

OBJECTIFS

2.1 Promouvoir les approches de programme intégré afin de relever les défis liés à la gestion de l'environnement.

2.2 Renforcer l'apprentissage et le cadre de reporting des résultats du PROE en intégrant les performances organisationnelles et environnementales.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3 :

Que le PROE dispose d'une base de financement fiable et durable afin d'atteindre les objectifs environnementaux au profit de la région des îles du Pacifique et gère ses programmes et son fonctionnement conformément au budget établi.

Le Secrétariat du PROE essaiera d'améliorer le rapport coût-efficacité et les rendements, et de mieux intégrer la planification des finances et des programmes afin de conserver la confiance de nos Membres, donateurs et partenaires. Nous continuerons de prévoir des freins et des contrepoids qui contribuent à notre crédibilité en tant que première organisation environnementale de la région. Nous rechercherons des financements prévisibles et pluriannuels, et examinerons des manières novatrices d'obtenir un financement durable, notamment des nouveaux partenaires.

OBJECTIFS

3.1 Atteindre un budget équilibré et durable.

3.2.1 Gérer les fonds de manière efficace et transparente à travers des systèmes financiers efficaces, ainsi que des systèmes de gestion des risques et d'audit intégrés avec des systèmes de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes.

3.3 Établir des rapports efficaces, stratégiques et à long terme avec des donateurs nouveaux et existants à travers des communications régulières, et notamment des discussions et des réunions de haut niveau.

3.4 Renforcer les capacités du PROE en tant qu'Entité Régionale de Mise en Œuvre pour le changement climatique et en tant qu'intermédiaire pour les autres mécanismes de subventions environnementales.

3.5 Rechercher de nouvelles sources et formes de financement durable.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4 :

Que le PROE noue des collaborations et des partenariats productifs.

Le PROE s'engage à coordonner efficacement les efforts régionaux au sein des zones prioritaires du mandat du PROE et à collaborer avec les autres organisations et partenaires régionaux qui fournissent une expertise supplémentaire et des capacités. Nous agissons régulièrement comme une passerelle pour les partenaires au niveau national et nous continuerons à nouer des partenariats authentiques et productifs qui soutiennent l'avancement des priorités nationales et régionales des Membres. Nous améliorerons notre manière de gérer les partenariats, en essayant de les rendre significatifs, mutuellement bénéfiques, et tournés vers des résultats positifs en matière d'environnement.

OBJECTIFS

4.1 Améliorer les partenariats du PROE, y compris le développement d'accords mutuellement bénéfiques dont les rôles des deux partenaires sont clairement définis et avec des résultats mesurables qui sont régulièrement entretenus.

4.2 Renforcer la réputation du PROE ainsi que sa capacité à diriger des partenariats régionaux productifs qui obtiennent des résultats positifs en matière d'environnement.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5 :

Que le PROE ait accès à une équipe de personnes possédant les aptitudes, les connaissances et les compétences lui permettant de réaliser sa vision régionale commune.

Notre personnel constitue notre ressource la plus précieuse. Notre priorité est de continuer à recruter et à garder des personnes compétentes et talentueuses ayant à cœur les meilleurs intérêts de la région océanienne. Le marché du travail international continue à être extrêmement compétitif et la main-d'œuvre devient plus mobile. Avec un marché mondial en constante évolution, nous avons continuellement besoin de renforcer les capacités et les compétences du personnel afin de répondre au changement et aux nouveaux développements ainsi que de continuer à conserver le respect et la confiance de nos Membres, partenaires, et donateurs. Nous avons également besoin d'adopter de nouvelles approches différentes et rentables qui restent compétitives. Le Secrétariat continuera à garantir à son personnel et ses Membres un environnement positif et sain dans lequel travailler.

OBJECTIFS

5.1 Recruter et conserver des personnes qui collaborent grâce à leurs compétences et leurs connaissances à la réalisation efficace et efficiente du plan stratégique du PROE, notamment grâce à une aide technique.

5.2 Renforcer les capacités et les compétences de nos ressources humaines à travers un développement professionnel continu au sein d'une culture professionnellement stimulante du lieu de travail.

5.3 Construire une culture constructive, stimulante, et axée sur les résultats où travailler dans une équipe collaborative qui respecte et accorde de la valeur aux autres représente la norme.



8

Principes favorables pour la hiérarchisation

Le PROE opérera selon les principes suivants lors de la réalisation des principales tâches :

8.1 Mandat du PROE pour une meilleure gestion de l'environnement et du développement durable

Le PROE concentrera ses efforts sur les zones liées à la gestion de l'environnement.

8.2 Importance pour les contextes et les priorités régionales et nationales

Le PROE accordera la priorité aux travaux qui soutiennent la mise en œuvre de priorités ou de stratégies nationales, de stratégies et de cadres régionaux, ainsi que d'obligations internationales.

8.3 L'expertise technique stratégique en matière d'environnement, l'expérience et les rapports régionaux du PROE ajoutent de la valeur

Le PROE mettra en œuvre les travaux pour lesquels il est mandaté et pour lesquels il possède l'expertise technique et le budget nécessaires.

8.4 Retour sur investissement

Le PROE adoptera des approches et poursuivra des travaux qui ont une probabilité élevée d'obtenir des résultats durables et représentent un bon rapport qualité/prix. Le PROE encouragera les pays à en faire de même à travers l'adoption d'analyses coûts/bénéfices et autres approches. Le PROE s'efforcera de garantir la stabilité financière de l'organisation et d'exploiter son financement de base pour attirer de nouvelles ressources supplémentaires.

9

Mise en œuvre et suivi

Champ de can

La mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et le reporting du Plan stratégique seront sous la responsabilité du Secrétariat, en collaboration avec les Membres. .

À travers un processus de planification, de mise en œuvre et de reporting structuré et intégré, le PROE garantira un niveau élevé de transparence et de responsabilité tout en soutenant une culture et une pratique de l'évaluation, de la réflexion et de l'amélioration continue. L'approche du PROE à la planification et au suivi est définie dans deux documents clés :

- Plan de mise en œuvre de la performance
- Cadre de planification des résultats, de reporting des performances et d'apprentissage

The mid-term review will enable flexibility for changes in key strategic priorities and decisions of Pacific Leaders to be reflected in the strategic plan.

9.1 Plan de mise en œuvre de la performance

La mise en œuvre du Plan stratégique sera dirigée par un Plan de mise en œuvre de la performance (PIP) de deux ans. Le PIP fournira un plan d'action stratégique afin de concrétiser ce plan stratégique. Le PIP sera revu et mis à jour tous les deux ans, en ligne avec calendrier de rencontres du PROE. Le PIP visera à :

- décrire l'orientation et l'approche des travaux que le PROE réalisera pendant la période de 2 ans pour atteindre les objectifs régionaux et

organisationnels ;

- établir des attentes concernant les résultats à atteindre à court terme et les performances du PROE ;
- établir des cibles, des indicateurs et des activités pour les 2 ans du PIP ;
- établir des plans d'action nationaux simples et flexibles qui décrivent les principales priorités convenues de chaque pays membre qui seront menés à terme pendant ces 2 ans ; et

- décrire les principales questions stratégiques, opérationnelles, administratives et autres qui exigent une gestion prudente et volontaire. Les questions à inclure dans le PIP seront fournies par la Troika du PROE, le comité d'audit et la réunion du PROE.

Le PIP sera soumis à examen, mis à jour, et rapporté tous les 2 ans (lors de la Conférence du PROE) et servira de base aux programmes de travail et aux budgets annuels plus détaillés.



e à sucre, Labasa, Vanua Levu, Fidji. Photo : © Stuart Chape

TABLEAU 1 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE (10 ANS)

FRÉQUENCE	ACTIONS DE GOUVERNANCE	RAPPORTS ET PRISE DE DÉCISION
Quinquennal	Examen indépendant de mi-parcours	Examiné et approuvé lors de la Conférence du PROE (SM).
	Évaluation de fin de mandat	Examiné et approuvé à la Conférence
Bisannuel	Programme de travail et budget annuels (PTBA) et PTBA pour l'année sans Conférence.	Approuvé à la Conférence.
	Plan de mise en œuvre des performances	Préparé par le DG. Examiné et approuvé à la Conférence
	Rapport du Comité d'audit	Préparé par le CA Examiné et approuvé à la Conférence
Annuel	Troïka	Rapport aux Membres sur les réunions avec l'exécutif relatives aux questions prioritaires
	Plan de gestion des risques et Comité d'audit.	Préparé par le DG, l'auditrice interne et le Comité d'audit. Rapport à la Conf. sur les conclusions de l'audit.
	PTBA plus PTBA indicatif pour l'année sans conférence	Préparé par les directeurs. Approuvé par la Conf.
	Un an sur deux (Année sans Conférence)	PTAB Préparé par les directeurs. Approuvé par le Comité exécutif
Semi-annuel	Point sur les avancées, à haut niveau	Préparé par l'équipe de direction Rapport fait à la Troïka Diffusion aux Membres.

9.2 Cadre de planification des résultats et de reporting des performances

Le Cadre de planification des résultats et de reporting des performances (Cadre de résultats) décrit la manière dont les résultats seront suivis, rapportés, et comment les enseignements tirés seront identifiés et appliqués. Il soutiendra des processus de planification transparents, efficaces et responsables, et fournira un cadre pour comprendre et enquêter sur l'efficacité et l'impact des travaux du PROE - en particulier, il aidera le PROE à comprendre quelles sont les stratégies et les modalités les plus efficaces pour soutenir la durabilité de l'environnement. Le cadre visera à :

- définir le cycle de planification du PROE en clarifiant les rôles, les responsables et les liens entre les processus de planification et de reporting ;
- définir les principales activités de suivi, d'évaluation et de reporting, c'est-à-dire comment le PROE suivra, évaluera et rapportera les progrès réalisés vis-à-vis des buts et des objectifs ; et
- décrire l'approche du PROE vis-à-vis de l'apprentissage et de l'amélioration continue ; et
- s'aligner sur les mesures internationales existantes et utiles, notamment les ODD.

Le Cadre sera développé parallèlement au PIP.

9.3 Gouvernance

Le nouveau plan stratégique sera régi et suivi par le biais de la Conférence du PROE et périodiquement à par le biais de la Troïka du PROE, des Amis de la présidence et du Comité d'audit. La Conférence du PROE se tiendra tous les deux ans. Lors des années sans Conférence du PROE, un comité exécutif sera établi en tant qu'organe décisionnel principal. Ce comité exécutif sera complété par la Troïka du PROE conjointement au mécanisme des Amis de la présidence et du Comité d'audit afin de garantir une représentation adéquate des Membres.

La mise en œuvre et le suivi du Plan stratégique seront réalisés grâce à des activités de gouvernance qui varieront tout au long de dix ans du cycle de vie du plan. Ces activités changeront en fonction de calendriers spécifiques et en fonction, surtout, de l'alternance des Conférences du PROE et des modalités de reporting associées.

LISTE D'ACRONYMES

AP	Accord de Paris	FVC	Fonds vert pour le climat
APAN	Réseau Asie-Pacifique pour l'adaptation	ODD	Objectifs de développement durable
BBNJ	Biodiversité au-delà des juridictions nationales	OMM	Organisation météorologique mondiale
CA	Comité d'audit	ONU	Organisation des Nations Unies
CBD	Convention sur la diversité biologique	PCCC	Centre sur le changement climatique du Pacifique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique	PÉID	Petits États insulaires en développement
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	PIFACC	Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques
CORP	Conseil des organisations régionales du Pacifique	PIMS	Stratégie météorologique océanienne
CPDN	Contribution/Engagement prévu(e) au niveau national	PIP	Plan de mise en œuvre des performances
DG	Directeur général	PROE	Programme régional océanien de l'environnement
RIE	Entité régionale de mise en œuvre	PRP	Partenariat océanien pour la résilience
ÉTIO	États et territoires insulaires océaniques	PTBA	Programme de travail et budget annuels
FA	Fonds d'adaptation	SAMOA	Modalités d'action accélérée des petits États insulaires en développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	SM	Conférence du PROE
FRDP	Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique : une approche intégrée du changement climatique et de la gestion des risques de catastrophe	Troïka	Groupe consultatif des Membres du PROE auprès de l'exécutif composé des présidents précédent, actuel et suivant de la Conférence du PROE.
		ZEE	Zone économique exclusive



Photo: © Tourisme de Nioué

